

**Arrêté n° 2018 - 107**

**Désignant les membres non permanents pour la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour la création d'un SAMSAH de 40 places situé sur l'ouest du département du Val-d'Oise et dédié à l'accompagnement de personnes en situation de handicap psychique**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE**

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE**

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 313-1 et suivants et R. 313-1 et suivants ;
- VU** la loi n°2009-879 du 31 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le décret n°2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** le décret n°2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** la circulaire n°DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** la délibération n°0-01 du Conseil départemental du 20 octobre 2017 relatif à l'élection de Madame Marie-Christine CAVECCHI en qualité de Présidente du Conseil départemental ;
- VU** l'avis d'appel à projet de création d'un SAMSAH de 40 places situé sur l'ouest du département du Val-d'Oise, dédié à l'accompagnement de personnes en situation de handicap psychique et publié le 20 novembre 2017.

## ARRÊTENT

**Article 1<sup>er</sup>** : Le présent arrêté fixe la liste des membres non permanents spécialement désignés pour siéger au sein de la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social pour la création d'un SAMSAH PSY relevant de la compétence conjointe de la Présidente du Conseil départemental et du Directeur Général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en application de l'article L. 313-3 susvisé.  
Au titre des personnalités qualifiées :

- Madame Catherine FOUCON, Directrice par intérim de la plateforme de services 'Handi Val de Seine' ;
- Monsieur Serge LEFOLL, Directeur des soins, Institut Le Val Mandé ;

Au titre de la représentation des usagers spécialement concernés :

- Monsieur François BOUCHON, représentant la FNAPSY ;
- Monsieur Paul LAMBERT, Président délégué UNAFAM Seine Saint-Denis ;

Au titre des personnels techniques du Département :

- Madame Manuela OLIVEIRA, Directrice adjointe à la DPH-MDPH ;
- Madame Nathalie DECOCK, Directrice de l'Offre Médico-sociale ;

Au titre des personnels techniques de l'Agence régionale de santé :

- Madame Marie-Françoise QUERNE, Référente autisme et handicap psychique ;
- Madame Yolande SOBECKI, Médecin référent personnes âgées – personnes handicapées ;

**Article 2** : Le mandat des membres non permanents est valable pour la séance de sélection relative à l'avis et classement des projets déposés dans le cadre de l'appel à projet pour la création d'un SAMSAH de 40 places dédié à l'accompagnement de personnes en situation de handicap psychique dans l'Ouest du département du Val-d'Oise.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4** : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la région Ile-de-France et du département du Val-d'Oise ainsi qu'au Bulletin Officiel du département.

**Article 5** : Madame la Présidente du Conseil départemental Val-d'Oise et Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 juin 2018

Le Coprésident de la commission  
auprès de l'Agence régionale de santé  
Ile de France

Directeur de l'Autonomie

**Signé**

Marc BOURQUIN

La Coprésidente de la commission  
auprès du Conseil départemental du Val  
d'Oise

Présidente du Conseil départemental,

**Signé**

Marie-Christine CAVECCHI